

ON ATTENDAIT UN MEILLEUR RÉGIME EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

LE GOUVERNEMENT PROPOSE PLUTÔT DES RECULS

1 Enlever du pouvoir aux travailleurs pour en donner plus aux employeurs

L'employeur peut choisir seul le nombre de réunions du comité de santé et sécurité, le médecin chargé de la santé au travail et définir seul le programme de prévention; il n'est plus obligé de s'entendre avec les représentants des travailleurs.

2 Réduire les exigences en prévention dans les secteurs industriels

Moins de temps alloué à la prévention, possibilité pour l'employeur d'avoir un seul comité pour plusieurs établissements et un seul représentant des travailleurs.

3 Inciter les employeurs à contester systématiquement ou pire, à frauder

En basant l'évaluation des besoins en prévention sur le coût en indemnisation pour les patrons, ce qui devient un incitatif à la contestation et possiblement à la fraude. Avec ce calcul, une mine est considérée comme à risque moyen et une usine où on manipule des explosifs, à risque faible!

4 Bloquer l'accès aux travailleurs à des informations importantes

En n'obligeant plus l'employeur à divulguer la liste des matières dangereuses et contaminants présents dans le milieu de travail.

5 Compliciter le retrait préventif des travailleuses enceintes

En s'appuyant sur des protocoles encore inconnus et sur l'avis du médecin chargé de la santé au travail, possiblement choisi par l'employeur, plutôt que sur le jugement du médecin de la travailleuse.

6 Enlever du pouvoir aux médecins traitants

Au profit des médecins de l'employeur ou de la CNESST, alors que les médecins traitants sont ceux qui connaissent le mieux la condition des travailleurs.

7 Rendre plus difficile la reconnaissance des accidents du travail et des maladies professionnelles

La surdité, les cancers et les maladies psychologiques auront des critères plus restrictifs pour être indemnisés. Cela réduit les personnes à des cases à cocher afin de déterminer si elles auront de l'argent pour subvenir à leurs besoins, sans tenir compte de comment notre santé peut être affectée par le travail.

8 Forcer le retour au travail des travailleurs blessés ou malades qui suivent encore des traitements avant même leur guérison (ou consolidation).

9 Mettre fin aux prestations pour les travailleurs de plus de 55 ans qui ont du mal à retourner au travail alors que présentement, ils sont indemnisés jusqu'à 65 ans.

10 Nivelier vers le bas

Par des reculs où il y a déjà des mécanismes de prévention, sans vraiment avancer dans les autres milieux de travail, comme dans les services, la santé, l'éducation...

LE PROJET DE LOI
EN SANTÉ ET SÉCURITÉ DU TRAVAIL

ÇA NE PASSE PAS

